



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA  
UNODC  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

UNAIDS/PCB(25)/09.21  
22 septembre 2009

**25<sup>ème</sup> Réunion du Conseil de Coordination du Programme de  
l'ONUSIDA  
Genève, Suisse  
8-10 décembre 2009**

**Segments thématiques des réunions du Conseil de Coordination du  
Programme**

**Documents complémentaires pour ce point :** *aucun*

**Action requise pour cette réunion :** *aucune*

**Incidences en termes de coûts des décisions :** *aucune*

## INTRODUCTION

Lors de sa 23<sup>ème</sup> réunion de décembre 2008, le Conseil de Coordination du Programme a pris la décision suivante :

*« 3.11 - Demande au Secrétariat de l'ONUSIDA de préparer un rapport pour la 24<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme qui sera axé sur les objectifs du segment thématique, notamment sa préparation, son format, sa structure et les résultats des segments thématiques, en particulier le processus pour le choix des thèmes qui est fondé sur les décisions pertinentes du 21<sup>ème</sup> Conseil de Coordination du Programme ; »*

Le présent document a pour objet de fournir les informations demandées dans cette décision et, ce faisant, d'éclairer les discussions du Conseil de Coordination du Programme sur le chapitre de la Deuxième évaluation indépendante sur « *Comment travaille l'ONUSIDA* » dans la mesure où c'est celui-ci qui traite des questions relatives au fonctionnement du Conseil.

## CONTEXTE

Lors de sa 21<sup>ème</sup> réunion de décembre 2007, le Conseil de Coordination du Programme a examiné les propositions relatives au « *renforcement de la coordination de la lutte contre le sida à l'échelle mondiale et au développement du Conseil de Coordination du Programme* »<sup>1</sup> présentées par la Présidence et la vice-présidence (la Suède et la Thaïlande, respectivement). S'agissant des volets thématiques, le Conseil :

*“10. Décide que :*

*a. Les réunions du Conseil de Coordination du Programme comporteront un volet prise de décisions et un volet thématique ;*

*b. Le Secrétariat de l'ONUSIDA donnera, à la prochaine réunion du Conseil de Coordination du Programme, des précisions sur la forme du volet thématique et sur le besoin éventuel de ressources, y compris la possibilité de permettre à ce volet de devenir une tribune où débattre des politiques, nouer le dialogue avec tous les acteurs concernés, y compris de temps à autre une participation de haut niveau tout en évitant le chevauchement avec des événements de haut niveau en cours ;*

*d. Les partenaires clés seront invités à participer au volet thématique de manière dûment structurée et reconnue. Une discussion constructive et pertinente sur des questions thématiques essentielles doit inclure tous les partenaires concernés tels que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, les personnes vivant avec le VIH et le sida, le secteur privé, les fondations, les chercheurs et le monde universitaire, etc. »*

---

<sup>1</sup> (UNAIDS/PCB(20)/07.7)

3. Ces décisions ont été suivies par la prise en compte à la 21<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme d'une série de questions liées aux volets thématiques du CCP - objectifs, identification des thèmes, participation et format des séances - présentées par la Présidence et la vice-présidence dans le document « *Questions relatives aux futures réunions du Conseil de Coordination du Programme* »<sup>2</sup>. L'Annexe 1 ci-après présente le texte de ce document relatif à la question des volets thématiques.
4. Depuis 2007, le Bureau du Conseil de Coordination du Programme a lancé deux appels et retenu les thèmes suivants :
  - 22<sup>ème</sup> réunion - Diagnostic et traitement de la tuberculose (TB) chez les personnes vivant avec le VIH et possibilités d'action de l'ONUSIDA auprès des communautés touchées par la tuberculose.
  - 23<sup>ème</sup> réunion - Relation entre l'ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme : organiser l'apport du soutien technique international, et partenariats public-privé.
  - 24<sup>ème</sup> réunion - Personnes itinérantes – déplacements forcés, migrants et populations mobiles.
  - 26<sup>ème</sup> réunion – Liaison des services de santé sexuelle et reproductive aux interventions contre le VIH et le sida.
  - 27<sup>ème</sup> réunion – Sécurité alimentaire et nutritionnelle et VIH : comment faire en sorte que la sécurité alimentaire et nutritionnelle fasse partie intégrante des programmes VIH.
5. À ce jour, les objectifs, le format des séances et la sélection des thèmes ont été gérés conformément aux modalités définies dans le document UNAIDS/PCB(21)/07.5. Par conséquent, le présent document portera essentiellement sur les domaines n'ayant pas été intégralement définis auparavant, ou développés après l'examen du document par le Bureau : la préparation et les résultats des volets thématiques.

## PRÉPARATION DES VOLETS THÉMATIQUES

6. À mesure de l'achèvement des volets thématiques, le Secrétariat lance un processus interactif d'évaluation et de mise en application des améliorations dégagées des enseignements tirés. Suite à la décision 16.3 de la 22<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme<sup>3</sup>, des efforts ont été entrepris pour renforcer le caractère inclusif du processus de préparation des volets thématiques pour la 23<sup>ème</sup> réunion :

---

<sup>2</sup> (UNAIDS/PCB(21)/07.5)

<sup>3</sup> « *Demande au Bureau du Conseil de Coordination du Programme de lancer un processus visant à obtenir davantage de contributions à l'élaboration de l'ordre du jour et de participation aux segments thématiques des réunions du Conseil de Coordination du Programme ;* »

- a. Identification de l'équipe responsable au sein du Secrétariat de l'ONUSIDA, puis conduite de consultations avec diverses instances – Coparrainants, Fonds mondial et société civile.
  - b. Constitution d'un groupe de travail préliminaire pour synthétiser une première note conceptuelle sur la base des éléments communiqués. Ensuite, diffusion électronique de celle-ci auprès des Coparrainants, du Fonds mondial, de la société civile et des États membres pour ajouts, commentaires, et manifestation éventuelle de l'intention de rejoindre le groupe de travail.
  - c. Constitution de groupes de travail distincts pour examiner et régler les détails relatifs aux quatre ateliers prévus – questions clés, intervenants potentiels, ordre du jour précis, etc. Diffusion par voie électronique des résultats à l'ensemble du groupe de travail.
  - d. Discussion par l'ensemble du groupe de travail des propositions détaillées des ateliers, par le biais de plusieurs téléconférences. Maximisation des retours d'informations par le biais de ce processus, conclu par un accord sur les questions clés : format, ordre du jour et liste des orateurs (présidents and rapporteurs) pour l'ensemble des ateliers.
  - e. Adoption de dispositifs logistiques (notamment les invitations aux orateurs potentiels) en fonction des décisions arrêtées par le groupe de travail.
7. Les informations remontées par les participants au groupe de travail et le Bureau du Conseil de Coordination du Programme seront mises à profit pour affiner le processus de préparation du prochain volet thématique pour la 26<sup>ème</sup> réunion du Conseil.

## **RÉSULTATS DES VOLETS THÉMATIQUES**

8. Les discussions et débats menés sur la base des volets thématiques retenus se sont révélés extrêmement riches et utiles pour les délégués et l'ONUSIDA lors de l'élaboration des programmes et politiques. Toutefois, les tentatives visant à formaliser les points de décision ont suscité certaines préoccupations, à savoir qu'il serait demandé aux délégations d'avaliser des actions pour lesquelles elles ne se sentent pas suffisamment préparées. Après examen, le Conseil de Coordination du Programme a reconnu que mieux valait ne pas préparer de projets de décisions sur le thème considéré avant la réunion s'y rapportant, cette approche pouvant conduire à brider la discussion en l'orientant vers les résultats préétablis. Conscient par ailleurs de la nécessité que l'ONUSIDA s'approprie les résultats des volets thématiques, le Bureau a décidé d'introduire un point générique au cours de la 24<sup>ème</sup> Réunion du Conseil, qui a été dûment adopté :

*« Prend note des résultats du segment thématique « ... » tels qu'ils figurent dans les rapports des rapporteurs à la séance plénière du Conseil et demande à l'ONUSIDA d'intégrer ces résultats dans ses activités à venir et de présenter un rapport sur les progrès accomplis au cours d'une réunion future du Conseil de Coordination du Programme, dans le cadre du rapport général portant sur ses activités. »*

9. En proposant l'application de cette décision, le Bureau a néanmoins souligné qu'elle n'interdisait pas au Conseil d'ajouter d'autres décisions – sur lesquelles il y a consensus – comme cela a été le cas lors de la 24<sup>ème</sup> réunion du Conseil de Coordination du Programme.

## ANNEXE 1

### Texte extrait du document UNAIDS/PCB(21)/07.5 : « *Questions relatives aux futures réunions du Conseil de Coordination du Programme* »

#### A. Justification

1. La *Déclaration politique sur le VIH/sida* adoptée par l'Assemblée générale de 2006 reconnaît (alinéa 50<sup>4</sup>), du dispositif) le rôle central que l'ONUSIDA doit jouer dans la coordination mondiale de la lutte contre le sida.
2. Lors de la réunion de juin 2007 du CCP, les délégués ont exprimé l'opinion selon laquelle il était indispensable, pour que cette fonction de coordination puisse être remplie, que le Conseil de Coordination du Programme :
  - définisse plus clairement ses priorités essentielles afin de permettre d'étudier de façon plus approfondie les questions ayant l'impact le plus décisif sur la riposte mondiale au sida ; et
  - renforce sa polyvalence afin de permettre à un éventail plus vaste d'acteurs d'interagir, d'échanger leurs vues et de rapporter leurs expériences sur les questions d'intérêt commun.
4. L'introduction d'un volet thématique en tant que composante de toute réunion du CCP a été approuvée par le Conseil afin de répondre aux deux objectifs énoncés ci-dessus.

#### B. Valeur ajoutée

5. Actuellement, les débats concernant les politiques générales en matière de lutte contre le sida interviennent lors d'un certain nombre d'événements, tels que les conférences internationales et régionales sur le sida ; les réunions de l'Assemblée générale et divers forums de partenariat, tels que ceux organisés par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial). Même si de tels mécanismes existent déjà, les volets thématiques du CCP représentent un fort potentiel de valeur ajoutée pour la riposte mondiale au sida. Ces volets peuvent notamment :
  - renforcer encore la légitimité unique et la capacité de rassembler dont jouit le système des Nations Unies – grâce au fait qu'il est en mesure de capitaliser sur

---

<sup>4</sup> 50. Nous engageons le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, avec ses coparrains, à épauler les efforts faits par les pays afin de coordonner les interventions de lutte contre le VIH/sida, comme prévu dans les principes « trois fois un » et selon les recommandations de l'Équipe spéciale mondiale pour le renforcement de la coordination entre les institutions multilatérales et les donateurs internationaux dans la lutte contre le sida, à soutenir les efforts faits dans les pays et dans les régions pour suivre l'action consacrée à la poursuite des objectifs indiqués et en rendre compte, et à renforcer à l'échelon mondial la coordination sur le VIH/sida, notamment par les séances thématiques du Conseil de Coordination du Programme ;

sa neutralité, sa globalité et son multilatéralisme – indépendamment de la nature purement intergouvernementale des processus habituels des Nations Unies en vue d'établir le dialogue indispensable entre les différents secteurs et acteurs ; et

- promouvoir une meilleure intégration des considérations politiques et opérationnelles, en s'appuyant sur le savoir-faire et l'expertise qui sont nés des activités de l'ONUSIDA en vue de faciliter des discussions davantage orientées vers l'action que ce ne serait le cas au sein des divers forums de discussion tels que les conférences internationales et les réunions de l'Assemblée générale.
6. Bien entendu, ce qui précède ne signifie nullement que les volets thématiques du CCP devraient exister isolément. Bien au contraire, le Secrétariat de l'ONUSIDA et les différentes entités du Conseil doivent unir tous leurs efforts pour s'assurer que les volets thématiques du CCP soient autant que possible reliés les uns aux autres, afin que les débats puissent exister dans d'autres contextes pertinents.

### C. Objectifs

7. Le volet thématique des réunions du CCP doit se positionner de manière à relier le processus de prise de décisions se déroulant au cours des séances régulières du CCP au débat politique plus vaste concernant la lutte contre le sida – en particulier lorsqu'il s'agit de questions émergentes ou n'ayant pas été débattues de façon approfondie par le CCP. Il faut donc que les volets thématiques poursuivent les objectifs spécifiques suivants.

<b>Objectifs des volets thématiques du CCP</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Encourager le dialogue, faciliter le partage des connaissances et promouvoir la responsabilité des différents acteurs les uns envers les autres afin de renforcer la coordination mondiale de la lutte contre le sida ;</li><li>• Amener les grands débats politiques sur les thèmes émergents les plus importants et réunissant de nombreuses parties prenantes à influencer plus concrètement les opérations menées par le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ;</li><li>• Amener l'expertise et le savoir-faire considérables réunis au sein du Programme commun à exercer une influence plus concrète sur les activités d'une large gamme d'acteurs de la riposte au sida.</li></ul>

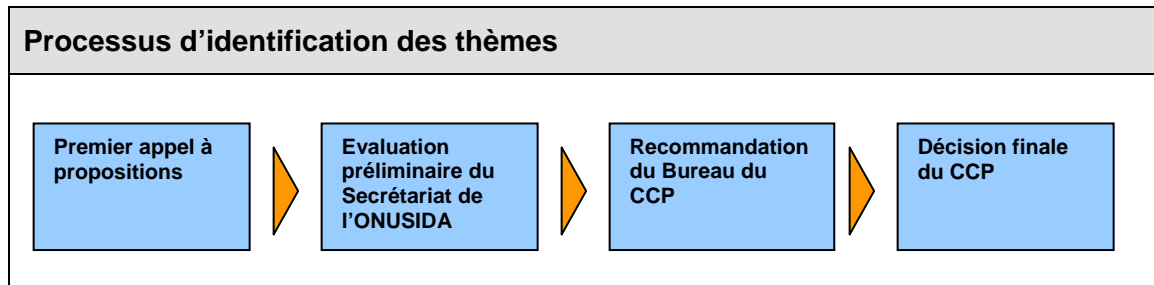


8. Selon les circonstances, certains volets thématiques du CCP pourront faire l'objet d'un document pouvant contenir des recommandations relatives aux activités. Mais cette fonction ne devrait pas figurer parmi les objectifs clés de ces volets, puisque que leur principale raison d'être consiste essentiellement à encourager le dialogue. Dans le même esprit, la possibilité d'atteindre un consensus ne devrait pas influencer le choix des sujets de discussion, puisque le succès d'un volet thématique résidera principalement dans sa capacité à aborder un large éventail de sujets différents. Les recommandations qu'un volet thématique pourrait formuler concernant les activités de l'ONUSIDA devront être approuvées par le volet ordinaire de la réunion.



## D. Identification des thèmes

9. C'est dans le cadre actuel du processus de mise au point de l'ordre du jour du CCP que le Conseil décidera des thèmes des volets thématiques, sur recommandation du Bureau du CCP. Cette recommandation doit se fonder sur un appel à propositions adressé à toutes les parties concernées du CCP et éventuellement à d'autres acteurs clés sélectionnés par le Bureau du CCP sur recommandation de l'ONUSIDA. Ce dernier assistera le Bureau du CCP lors de l'identification des partenaires devant être consultés et préparera une évaluation préliminaire des thèmes soumis au Bureau pour examen (voir l'encadré ci-dessous).



10. L'évaluation des thèmes proposés doit être fondée sur les critères suivants :

<b>Critères d'identification des thèmes</b>	
• Intérêt général	Les questions abordées par les volets thématiques du CCP doivent être en rapport avec la riposte mondiale au sida.
• Cohérence	L'identification des thèmes doit répondre aux intérêts, aux préoccupations et aux besoins d'être informés d'une large gamme d'acteurs travaillant à la riposte mondiale au sida.
• Priorités	Les thèmes choisis doivent être suffisamment cohérents pour permettre un examen approfondi dans une relativement courte durée (normalement une journée).
• Champ d'action	Le thème doit porter sur des activités concrètes et nécessaires pouvant être entreprises afin de lutter contre le sida, plutôt que sur des questions purement théoriques ou académiques.

11. Chaque volet thématique ne doit aborder qu'un seul thème afin d'assurer une cohérence approfondie de la discussion. En outre, afin de conserver sa capacité à aborder des thèmes émergents au bon moment, le CCP doit identifier les sujets de discussion séance par séance. Le Secrétariat de l'ONUSIDA élaborera ensuite des points de l'ordre du jour détaillés, en se fondant sur ses discussions et consultations avec le Bureau du CCP, et identifiera les personnes qui lui seront nécessaires pour cette tâche.

## E. Participation

12. En l'absence de prise de décision officielle, la distinction entre membres du Conseil et observateurs sera suspendue lors des réunions des volets thématiques. C'est ainsi que pendant la durée des volets thématiques, tous les délégués enregistrés seront considérés comme de simples « participants » bénéficiant du même droit de participation aux discussions que les autres personnes présentes. Tous les règlements fondés sur la distinction entre membres du Conseil et observateurs (notamment l'attribution des sièges dans la salle et les protocoles régissant les interventions) seront interrompus pendant la durée des volets thématiques des réunions du CCP. Au cas où cela se révélerait nécessaire, le Bureau du CCP pourra éventuellement être saisi d'une demande de formulation d'un règlement intérieur spécifique aux volets thématiques.
13. Il importe que la participation aux volets thématiques soit aussi large que possible. Toutefois, l'identification des partenaires clés – ainsi que du niveau hiérarchique approprié – dépendra de la nature du sujet en discussion et variera d'une séance à l'autre. Actuellement, les réunions du CCP sont ouvertes à tous, non seulement aux membres réguliers du Conseil, mais aussi à toutes autres personnes intéressées sur demande écrite de jouir du statut d'observateur (ce qui, selon le paragraphe 12 du *modus operandi* du CCP peut être accordé par le Directeur exécutif de l'ONUSIDA, en consultation avec le Président du CCP). Cependant, le fait que le CCP accueille des participants très variés n'a pas toujours correspondu aux attentes formulées à l'égard des volets thématiques. Afin de résoudre ce problème, l'ONUSIDA s'emploiera activement à susciter la participation de tous les acteurs indispensables, notamment :
  - toutes personnes participant au CCP (membres du CCP et Etats observateurs, organisations non gouvernementales du CCP, et organismes coparrainants de l'ONUSIDA) ;
  - partenaires clés recevant déjà des invitations et assistant régulièrement aux séances du CCP (tels que fondations mondiales ; membres du Conseil du Fonds mondial, membres des conseils des Coparrainants de l'ONUSIDA et grandes organisations de la société civile, notamment les organisations de personnes vivant avec le VIH) ; et
  - partenaires clés n'ayant pas encore été associés étroitement aux réunions du CCP (tels que le secteur privé, les représentants des syndicats ainsi que des représentants du monde de l'enseignement et de la recherche).
14. Pour tous ces acteurs, la pertinence des points de l'ordre du jour, la diversité des participants, la qualité des analyses portant sur les sujets retenus et l'opportunité de pouvoir échanger leurs points de vue constitueront autant de motivations qui les inciteront à participer.
15. Les organismes qui n'auront pas été invités et qui souhaiteraient participer aux séances pourront présenter leur candidature par écrit au Directeur exécutif de l'ONUSIDA qui, lorsqu'il le jugera approprié, leur accordera le statut de participants, en consultation avec le Président du CCP. Lors de l'examen de ces candidatures, il

sera tenu compte du nombre de participants enregistrés afin de préserver le caractère interactif et participatif des discussions.

## F. Format des séances

16. En règle générale, les réunions des volets thématiques du CCP se dérouleront sur au moins une journée, avant ou après le volet habituel en fonction de la nature du sujet ainsi que de considérations logistiques.
17. Le volet sera structuré au cas par cas à la lumière du thème choisi. Toutefois, un certain nombre de principes pourront régir la conception des séances.

<b>Principes régissant la conception des séances</b>	
Toutes les séances thématiques du CCP doivent être conçues sur le même modèle :	
• Interactivité	Dialogue franc et ouvert ciblé sur les questions proposées et soutenant le partage des connaissances.
• Participation active de tous	Participation active de chacune des personnes en provenance de tous les secteurs représentés à la réunion, ainsi que des personnes-ressources, des présentateurs et des modérateurs.

18. Afin de s'assurer que les volets thématiques reçoivent les informations qui leur seront utiles, l'ONUSIDA pourrait commanditer si nécessaire et avant la tenue de la séance des recherches spécifiques au sujet qui sera abordé. Les participants aux séances thématiques seront invités à présenter également des documents de discussion fondés sur des éléments probants.
19. Des événements connexes visant à appuyer la discussion principale concernant le thème de la discussion en cours pourront être organisés par l'ONUSIDA en collaboration avec d'autres partenaires et comprendre les éléments suivants :
  - un « dialogue entre parties prenantes » visant à rassembler autour d'une même table un grand nombre de points de vue différents ;
  - des événements fondés sur des « pratiques communes » visant à faciliter les échanges de vues au sein d'un groupe d'acteurs relativement homogène ; et
  - des « études de cas au niveau pays » au cours desquelles des présentations volontaires pourraient être proposées par les pays des donateurs ou des programmes.
20. Dans ce contexte, et afin de répondre à la nécessité, soulignée par plusieurs des parties prenantes, d'obtenir une participation plus étroite du secteur privé, la possibilité de tenir un forum d'affaires sur le sida parallèlement aux réunions des volets thématiques pourrait être envisagée.

21. L'ONUSIDA pourrait également s'assurer les services de consultants extérieurs possédant une expertise spécifique en matière de facilitation des processus participatifs de façon à renforcer le caractère interactif des séances. La diffusion sur Internet pourrait également être envisagée afin de mieux faire connaître les débats et d'élargir la portée des discussions se déroulant pendant les réunions.

[Fin du document]